



Interview de Leïla Bernard, conseillère déléguée à la culture

2022 ou comment structurer un projet culturel pour Pélussin

- Pourquoi parlez-vous de structuration ?

Pélussin a toujours été riche de sa programmation culturelle. Mais aujourd'hui, les propositions se font plus nombreuses et il nous fallait apporter un cadre à notre projet culturel :

- pour faire ensemble, en proposant une programmation multi partenariale autour de l'année Gaston Baty,
- pour se structurer ensemble, en écrivant la charte du GLOP
- pour offrir un cadre au soutien à la création culturelle, en organisant l'accueil des artistes à la maison Gaston Baty.

Bref, l'année 2022 a été culturellement florissante car nous avons mené de concert toutes ces actions !

- Le GLOP c'est quoi ?

Il s'agit du groupe local d'orientation et de programmation créé en septembre 2021. Aujourd'hui, la culture fait partie de la revitalisation du territoire et elle est considérée comme un outil dynamique pour faire ensemble, pour impliquer davantage les citoyennes et les citoyens et faire en sorte qu'ils aient leur mot à dire. Le GLOP est donc le lieu idéal pour que s'exprime cette volonté de rencontre entre culture et participation citoyenne.

- Une charte pour le GLOP, pour quoi faire ?

En parallèle à la programmation culturelle menée autour de « 2022, année Gaston Baty », le GLOP a débattu autour de la culture et de ses enjeux et ses membres ont participé à l'élaboration d'une charte évolutive afin de poser les principes, les orientations et le fonctionnement du groupe.



Interview de Stéphane Tarin, adjoint aux finances

Impact de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie sur les finances locales

- La commune est également touchée par l'explosion des prix ?

Les communes subissent de plein fouet l'envol du coût de l'électricité, tel un orage de fin d'été, puissant et dévastateur. Heureusement, notre équipe s'est dotée des outils de prospective financière avec le plan de mandat, donc nous sommes en mesure d'anticiper l'impact des dégradations : déjà 40 k€ avec le point d'indice du fonctionnaire et 5% d'inflation en 2022, l'annonce d'une multiplication par 4 de l'électricité (hors éclairage public 88 k€ en 2022 alors qu'on nous annonce 352 k€ en 2023).

- Quelles sont les conséquences ?

Il n'existe, pour l'heure, aucun bouclier tarifaire ou dotation compensatoire pour les communes. Aussi, en cascade, nos dépenses

Parmi les objectifs, on notera, entre autres, la volonté de toucher tous les publics, notamment les plus jeunes à travers l'éducation artistique, mais aussi soutenir la création artistique, ou encore valoriser les expériences, les savoirs et les richesses des personnes pour les placer dans une situation active et les fédérer autour d'un projet artistique.

Le GLOP dispose de nombreuses pistes de travail et il est ouvert à toutes les bonnes volontés pour construire chaque saison culturelle de la commune. Il travaille d'ores et déjà à la saison 2023 autour du thème du voyage.

- Et la maison Gaston Baty confirme sa vocation culturelle ?

L'utilisation de la maison Gaston Baty comme moyen pour soutenir les artistes dans leur création est une aubaine pour l'histoire de cette bâtisse, comme pour le projet culturel de Pélussin ! Et ce n'est pas nouveau, car cela fait plusieurs années que la Cie L'Ateuchus y est en résidence pour développer les arts de la marionnette, notamment autour d'une exposition permanente inaugurée en mai dernier. Mais, aujourd'hui, la maison Baty est aussi un lieu de création culturelle dédié à toutes les formes artistiques (danse, théâtre, cirque, musique, arts visuels...) pour favoriser la rencontre avec les artistes et l'accès aux œuvres artistiques et culturelles. Un dossier de candidature permettra désormais de sélectionner les projets éligibles à un séjour. En outre, la maison demeure un lieu utilisé par des associations culturelles locales pour l'hébergement de leurs intervenants artistiques.

Les arts et la culture sont de formidables leviers de compréhension et de transformation de la société et nous avons la chance, à Pélussin, de pouvoir les inviter dans un cadre propice à la création, profitons-en !

de fonctionnement explosent et sont inférieures à nos recettes ; amenuisant, par suite, notre capacité d'autofinancement et obérant enfin notre capacité à investir.

- Comment avez-vous prévu de réagir ?

Chacun, élu et personnel, prend sa part et est mobilisé pour ne fermer aucun service public. Nous finalisons notre plan de sobriété énergétique qui participera à un plan d'économies pluriannuel en fonctionnement. Nous travaillons avec chaque association pour optimiser l'occupation des bâtiments alimentés par le réseau de chaleur communal (énergie bois). Quant à l'investissement, nous revoyons les priorités de notre plan pluriannuel.

Les délibérations en bref...

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Véronique LARDY-SALEL démissionne de ses fonctions. Suite à la lecture d'un courrier par le Maire, le Conseil Municipal lui présente ses remerciements. Marc DUFOUR la remplace au nom de la liste Vivre ensemble Pélussin.

Avenant à la convention de délégation de service public (DSP) du centre de loisirs de la SPL du Pilat Rhodanien — (Adopté à l'unanimité)

Après présentation du rapport d'activité 2021 de la SPL et suite à la demande de parents et à la pétition demandant l'ouverture de places supplémentaires au centre de loisirs en période périscolaire, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention de DSP du centre pour créer 8 places supplémentaires grâce à l'embauche d'un animateur supplémentaire.

Adhésion au syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire (SIEL) pour l'éclairage public — (Adopté à 23 voix pour et 4 abstentions)

C'est l'analyse de l'augmentation du coût de l'énergie, les frais de maintenance du parc actuel (615 lampes), et les nécessaires investissements à réaliser pour moderniser ce parc en vue de réaliser des économies d'énergie, qui militent pour que la commune adhère dès 2023 au SIEL pour la gestion et l'entretien de l'éclairage public communal.

Décisions modificatives Budget 2022 — (Adopté à l'unanimité)

Le Conseil approuve les trois décisions qui modifient les autorisations budgétaires initiales soit pour intégrer des nouvelles dépenses, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés qui portent sur le budget annexe vente de chaleur, le budget annexe maison de santé et le budget principal.

Admission en non-valeur — (Adopté à l'unanimité)

Pour rappel, l'admission en non-valeur intervient lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable par le comptable. Ainsi, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 1 500 € environ affecté au budget principal (loyers et cantine impayés principalement) et de 250€ affecté au budget vente de chaleur.

Modification de la composition du CCAS — (Adopté à l'unanimité)

Considérant la demande de l'association Pilat Prévention Santé (PPS) d'intégrer le CCAS, le Conseil approuve la modification du nombre de membres siégeant au CCAS, passant à 6 élus et à 6 membres représentants des associations. Brigitte GARDE et Marie-Odile DALUD sont élus.

Désignation d'un élu à la représentation de la Commune au Conseil d'école — (Adopté à l'unanimité)

Martine JAROUSSE et Pierric EXERTIER représenteront la Commune au sein du Conseil d'école des Trois Dents.

Présentation du rapport 2021 de la CCPR sur le prix et la Qualité du Service du réseau d'assainissement non collectif

La CCPR a fait parvenir son rapport sur le service du réseau d'assainissement non collectif afin de rendre compte aux administrés, usagers et élus pélussinois du prix et de la qualité des services rendus pour l'année 2021. Le Conseil prend acte de ce rapport.

Dossier de consultation des entreprises pour le marché accord cadre « terrassement-réseaux » — (Adopté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une consultation pour un marché à bons de commande pour les travaux de la voirie sur 4 ans (montant maximum de 66 k€/an).

Programme de coupe 2023 dans la forêt communale — (Adopté à l'unanimité)

Comme chaque année, le Conseil Municipal approuve les coupes à intervenir l'année suivante, ainsi que leur destination et le mode de vente, suivant les conseils de l'ONF.

Création d'un emploi de garde champêtre — (Adopté à l'unanimité)

La reconversion professionnelle de Jimmy Comte est une réussite. Aussi, après un an, le Conseil approuve la création, au sein des services municipaux, d'un emploi permanent de garde champêtre à temps complet.

Contrat labellisé avec la MNT - participation de la collectivité — (Adopté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal approuve la participation de la collectivité à la couverture de prévoyance souscrite par les agents titulaires, stagiaires et contractuels de la collectivité. Cette participation est modulée en fonction de leur catégorie et de leur temps de travail (soit 14€ pour un agent de catégorie C à temps complet, 10€ pour un B et 7€ pour un A).

Questions diverses

• **Piscine intercommunale** : après débat, les élus de Pélussin réaffirment leur souhait de conserver la piscine en cœur de bourg, véritable outil de revitalisation du territoire au plus proche des collèges qui accueillent l'ensemble des jeunes du bassin de vie ; et émettent un avis favorable à sa rénovation avec un revêtement en inox (durabilité et entretien).